

avocats de la division de l'impôt qui préparent les causes, mais lorsque les causes doivent être plaidées dans une cour supérieure, par suite d'un appel, alors le patronage entre en jeu, en ce qu'un avocat étranger au service est engagé afin de présenter la cause au nom du ministère. Cette personne prétendait que dans bien des cas, les avocats engagés étaient moins compétents que ceux qui s'étaient occupés de la cause à venir jusque-là et que bien souvent ils n'avaient pas le temps de se renseigner aussi bien que les avocats du ministère. On a dit que dans bien des cas les avocats engagés n'étaient que des favorisés du parti. Je ne sais pas très bien comment ces avocats sont nommés, mais j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il en pense et comment on s'y prend pour engager des avocats de l'extérieur, lorsqu'une cause d'impôt est entendue en cour d'appel.

M. Gundlock: Monsieur le président, le ministre voudrait-il nous dire maintenant où en est l'enquête concernant le paiement de l'impôt sur le revenu par les sociétés agricoles de l'Ouest connues sous le nom de fraternités hutterites?

M. Benidickson: Le député voudrait-il répéter le nom du contribuable?

L'hon. M. Nowlan: Il a dit les Hutterites.

M. Carter: Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots au sujet des paroles du député de Kootenay-Ouest sur le Réarmement moral. La critique du député est semblable aux critiques parues dans la *Canadian Tribune*, il y a quelques semaines.

M. Herridge: Je ne les ai pas vues mais c'est le vieux programme du Réarmement moral.

M. Carter: J'envoie tout de suite le document au député. Je tiens simplement à lui dire que je suis très surpris de le trouver en telle compagnie. Ce n'est pas la première fois qu'une attaque paraît dans le journal communiste. C'est la septième ou la huitième. Il me semble que quand les communistes jugent bon d'attaquer quelque chose, le reste de la population devrait en prendre note. Je n'étais pas à la Chambre quand le député a fait sa déclaration mais je crois qu'il a cité comme autorité le révérend Donald Soper.

M. Herridge: C'est juste.

M. Carter: Les députés qui regardent l'émission "Tabloid" à la télévision se rappelleront que M. Donald Soper a paru dans cette émission et a déclaré aux Canadiens que Khrouchtchev était l'homme qu'il nous fallait. Je ne pense pas qu'il faille en dire davantage là-dessus. Quant à la critique à propos des conditions requises pour les réductions de

l'impôt sur le revenu, le ministre du Revenu national y a répondu le 31 mars, comme on le constate en consultant le hansard.

Le Réarmement moral est un organisme qui a été constitué en corporation par lettres patentes en décembre 1944. Un des motifs pour lesquels le Réarmement moral est constitué en corporation est exposé dans les lettres patentes. Cette association vise, entre autres choses, à diffuser la religion chrétienne selon les principes du groupe du mouvement d'Oxford fondé environ en 1921 par M. F. N. D. Buchman.

Mon honorable ami doit savoir qu'il n'est nécessaire d'être ni un organisme religieux ni un organisme politique ou quoi que ce soit pour travailler à répandre la religion chrétienne et c'est tout ce que le Réarmement moral veut faire. Il n'entre en lutte contre aucune religion et n'a aucune doctrine particulière. Il n'est pas une Église et ne prétend pas être une religion. Il fait disparaître la méfiance, la haine et les ressentiments entre les peuples de la terre. Il montre au monde qu'on peut vivre selon des normes morales absolues et c'est une chose que je suis prêt à appuyer.

M. Bigg: Je veux dire quelques mots au sujet des exemptions d'impôt. C'est une question qui soulève un intérêt général, je pense. Je ne demande pas une réduction générale des impôts sur le revenu. Je demande tout simplement au ministre et à son ministère de penser un peu aux étudiants qui suivent des cours à l'université ou qui reçoivent une formation technique et qui tentent de se trouver du travail durant l'été pour pouvoir se payer lesdits cours. Bien souvent, ce travail a des répercussions sur le niveau d'imposition de leur famille et sur le leur. Ils ont tout de suite besoin d'argent pour aller à l'université. Or l'impôt prélevé sur leur rémunération à ce moment-là les retarde souvent d'un an ou deux, les empêche même d'accéder à cet enseignement supérieur. Voilà un domaine où une petite réduction de notre revenu national nous permettrait d'alléger le fardeau financier de ces jeunes si méritants.

J'ajouterais que cette proposition n'apporterait pas de solution au problème des infirmières étudiantes puisqu'elles n'ont aucun revenu durant l'apprentissage de leur profession.

M. McIlraith: Je veux poser une question sur l'application du droit de succession par le ministère du Revenu national. Il en a déjà été question avec le ministre et ses réponses avaient été relativement satisfaisantes. La meilleure façon d'exposer la difficulté est de montrer au ministre comment fonctionne le régime. Quelqu'un meurt en